

# La protection des orphelins de la Guerre

## Une nouvelle loi modifie et complète la loi organique des Pupilles de la Nation

A l'occasion de la loi organique des Pupilles de la Nation, une nouvelle loi, portant de nombreuses modifications à la loi du 27 juillet 1917 et en complétant certaines lacunes regrettables.

Nous espérons donc — en exposant les dispositions essentielles de cette récente législation — être utile à nombre de petits orphelins, jusqu'ici oubliés du bénéfice de la loi de 1917, — à nombre de veuves et de la guerre a ravi tout soutien et qui réclamaient en vain quelque aide pour l'entretien de leurs enfants, — aux combattants d'hier, meurtris dans leur chair et qui vivent une vie misérable, incapable d'assurer par leur labeur les conditions d'existence de leurs enfants.

L'article premier de la loi est complètement remanié. Il fixe avec plus de précision les conditions légales que doivent remplir les Pupilles de la Nation.

### Les Orphelins de la guerre

Sont considérés désormais comme orphelins, ayant droit à la protection de la Nation : l'enfant dont le père ou le soutien a été tué à l'ennemi ; celui dont le père, la mère ou le soutien de famille est mort de blessures ou de maladies contractées ou aggravées au cours de la guerre.

### Les Enfants des Mutilés

Sont assimilés aux orphelins : les enfants nés avant la fin des hostilités ou dans les trois cents jours à partir de leur cessation ; dont le père, la mère ou le soutien, se trouvant, à raison de blessures ou de maladies contractées ou aggravées par un fait de la guerre, dans l'incapacité de pourvoir à leurs obligations et à leurs charges de chef de famille.

### Les Enfants des Disparus

Enfin, une disposition étendue depuis quatre ans, règle la situation des enfants des disparus sur laquelle le législateur de 1917 ne s'était pas prononcé.

Le texte nouveau assimile avec raison aux orphelins : les enfants dont le père ou le soutien de famille ont disparu à l'ennemi, lorsque les circonstances de la disparition et l'époque à laquelle elle s'est produite permettent de conclure qu'elle est due à un fait de guerre ; Les enfants des victimes civiles, qui sans être « disparus à l'ennemi », ont péri du fait des hostilités (par exemple, comme otages) pourront également réclamer le bénéfice de la loi.

### Les enfants des bénéficiaires de pensions militaires ou de victimes civiles

Dorénavant, seront également réputés de plein droit remplir les conditions prévues, en ce qui concerne la cause du décès ou de la disparition et l'origine des blessures ou infirmités, les enfants dont le père ou le soutien est décédé dans des circonstances, ayant ouvert droit à pension, ou dont le père ou le soutien est bénéficiaire d'une pension d'invalidité, au titre des lois des 31 mars 1919 sur les pensions militaires et du 24 juin 1919 relative aux victimes civiles de la guerre.

Parmi les autres modifications apportées à la loi de 1917, notons que dorénavant, dans le cas où l'adoption n'aurait pas été prononcée, une seconde demande aux fins d'adoption pourra être introduite, si un fait nouveau se produit.

D'autre part, l'article 7 prévoit le recours en cassation contre toute décision d'adoption ou de rejet.

Du fait de cette loi, de nouvelles catégories de pupilles vont être créées et quelques-unes des omissions les plus choquantes se trouvent réparées, mais il faut regretter, qu'en une période où les conditions de vie sont particulièrement difficiles, n'ait pas été prévue une augmentation des subventions, qui restent notoirement insuffisantes.

P. DELCOURT,  
Conseiller Général du Nord.

# Un fermier de Lambersart a fêté son 103<sup>e</sup> Anniversaire

## Il passe ses journées à fumer sa pipe au coin de l'âtre

Un fermier de Lambersart, M. Camille Wibaux, installé à la ferme de l'Ermitage, a fêté, le lundi 8 Janvier, son 103<sup>e</sup> anniversaire.

Cet aïeul, dont la santé reste excellente, vit le jour à Verlinghem, le 8 Janvier 1830. Ses parents étaient également cultivateurs.

M. Wibaux fit son service militaire au 1<sup>er</sup> R. A., à Douai, en 1850, et épousa, en 1858, Mlle Elisa Brame, de Bois-Grenier, près d'Armentières. C'est alors qu'il reprit la ferme de l'Ermitage où il habite toujours.

De son mariage, le centenaire eut dix enfants, dont huit sont encore vivants. Il perdit sa femme le 28 Avril 1899.

M. Wibaux vit en la compagnie de l'une de ses filles et de quatre de ses garçons. Il ne sort plus guère de chez lui et passe le plus clair de son temps à fumer sa pipe au coin de l'âtre ou dans son lit.

Il est, au surplus, très méfiant et ne se laisse guère approcher par les étrangers. Rien ne peut le décider à se laisser photographier. Il pense que cela lui porterait malheur et lui vaudrait une fin « prématurée ».

Au demeurant, le vieux fermier est resté relativement vigoureux. Son appétit est toujours bon. Trois œufs frais ne lui font pas peur et il absorbe avec plaisir des purées de pommes de terre et du laitage.

Chez M. Wibaux, la mémoire est singulière. C'est ainsi qu'il se souvient très bien de faits qui se déroulent il y a cinquante ans, de la guerre de 1870-71, notamment — il n'avait à ce moment-là que cinq ou six ans — mais ne semble plus se rappeler des événements récents. En tous cas, il n'en parle jamais.

Le centenaire a l'esprit toujours lucide. Le jour du Nouvel-An, comme on lui annonçait qu'il allait recevoir plusieurs visites : « C'est bon, c'est bon, dit-il en son petit lit, si un vent qui ne me plait pas, je ferai le « dormeur » ».

# Un important Meeting des Directeurs de Cinéma

## A l'unanimité ils ont voté, hier, le principe de la fermeture de leurs établissements si le projet Taurines n'était pas accepté

Le meeting qu'on tenu hier, à Lille, dans la salle du Casino, les exploitants de Cinéma et loueurs de films, est de beaucoup le plus intéressant que la corporation ait tenu jusqu'à ce jour.

De très nombreux militants du Syndicat Français, cette réunion fut extrêmement encourageante et portera certainement des fruits.

C'est en présence de plus de trois cents directeurs de cinémas du Nord et du Pas-de-Calais que M. Choquet, président du syndicat, ouvrit la séance.

Après avoir remercié vivement les directeurs d'avoir répondu si nombreux à l'appel du Comité, il présenta les orateurs : M. Brézillon, président du Syndicat Français, qui présida la réunion ; M. Hermant, président du Syndicat du Nord-Ouest ; M. Chataigner, vice-président du Syndicat Français ; MM. René Lefebvre, Ingels, députés du Nord, et Georges Barthélémy, député du Pas-de-Calais.

M. Choquet donna en outre lecture de lettres de MM. Daniel-Vincent, député, ancien ministre ; Delory, député-maire de Lille ; Saint-Venant, Des Rotours, Narcisse Boulanger, députés, et Macureu, secrétaire du Nord pour assister à la réunion, mais assurant les directeurs de Cinéma de l'intérêt qu'ils portent à leurs justes revendications.

M. Brézillon prit ensuite la parole pour exposer la situation. Il démontra la nécessité pour les directeurs de cinéma de se défendre et proposa la création d'une Caisse de défense que l'assemblée des directeurs autoriserait dans la mesure de 1 % de leur recette totale pendant trois mois. Cette proposition, mise aux voix, a été votée par l'assemblée à l'unanimité.

Ainsi armé, M. Brézillon promit, au nom du Comité central, d'agir immédiatement, pour obliger le gouvernement à prendre à l'égard du Cinéma des mesures efficaces. Les mesures consistent principalement dans la suppression des taxes qui pèsent uniquement sur le spectacle.

— Pourquoi seul le spectacle doit-il supporter un impôt qu'on n'exige d'aucun autre commerce de luxe ? Cette inégalité flagrante et surtout les mesures vexatoires employées pour le contrôle et la perception des impôts doivent cesser. (Applaudissements.)

M. Barthélémy développa à son tour l'action menée par lui au Parlement en faveur du Cinéma et les résultats déjà obtenus.

M. René Lefebvre donna lecture à l'assemblée des satisfactions conditionnelles accordées depuis le premier Janvier aux exploitants, qui subissent une réduction de la taxe d'Etat sous la réserve d'avoir à présenter un minimum de 25 % de films français. Il informa également les directeurs que le gouvernement consentait à ce que les taxes d'Etat, pour les exploitants sinistrés, soient imputables sur leurs dommages de guerre.

Après avoir entendu M. Léon Brézillon, président du Syndicat Français des Directeurs de Cinéma ; Georges Barthélémy, député du Pas-de-Calais ; Ingels et René Lefebvre, députés du Nord ; Hermant, président du Syndicat des Directeurs du Nord-Ouest ; Chataigner, vice-président du Syndicat Français, sur la question des taxes ; M. Brézillon prit ensuite la parole pour défendre la cause des petits sinistrés, dont les dommages, dit-il, reposent toujours dans le grand cimetière de la Reconstitution.

Enfin, quelques mots de M. Hermant, assurant les exploitants du Nord et du Pas-de-Calais de la solidarité des exploitants du Nord-Ouest et un cloaque exposé de M. Chataigner, sur les efforts faits par le Comité central pour la défense du Cinéma. M. Brézillon met aux voix l'ordre du jour suivant :

Film d'art PHOCÉA

# LES MYSTÈRES DE PARIS

## GRAND ROMAN D'AMOUR ET D'AVENTURES

— FEUILLETON N° 55 —

### ONZIÈME CHAPITRE

#### CELLE QUI VENGE

Et elle monta une main blanche... charman...  
— Et ce pied, est-ce un pied de servante ?  
— Et elle avança un ravissant petit pied.  
— J'ai dit à ma tante Pipet et à m'a caniveau ; elle ignore ma vie, assés, elle a pu me croire réduite à une telle condition... mais vous avez, j'espère, trop de sagacité pour partager son erreur !  
— Et qui êtes-vous donc ? s'écria Jacques Ferrand.

— Ceci est mon secret... Pour des raisons à moi connues j'ai dû quitter Géroldstein sous ces habits de paysanne, je voulais rester cachée à Paris pendant quelque temps le plus secrètement possible. Ma tante, me supposant réduite à la misère, m'a proposé d'entrer chez vous... J'ai vite accepté. Qui pourrait me chercher et me découvrir ici ? Vous vous cachez... et qu'avez-vous fait pour être obligée de vous cacher ?  
— De deux péchés, peut-être !  
— Et quelles sont vos intentions, mademoiselle ?

— Toujours les mêmes. Sans vos compliments significatifs sur ma taille et sur ma beauté, je ne vous aurais peut-être pas fait cet aveu... Ecoutez-moi donc bien, mon cher maître ; j'ai occupé momentanément la condition de plûte le rôle de servante ; les circonstances m'y obligent... j'en subirai les conséquences... pour conserver ma place... c'est-à-dire une retraite sûre et ignorée. Mais au moins ne me décelez pas, mais à la moindre liberté que vous prendrez avec moi je vous quitte... non par prudence... rien en moi, je crois, ne sent la prudence.

Et elle darda un regard chargé d'électricité sensuelle jusqu'au fond de l'âme du notaire, qui tressaillit.

— Non je ne suis pas prude, reprit-elle avec un sourire provocant... quand l'amour me mord, les bacchantes sont des saintes auprès de moi... Maintenant vous savez mon secret, ou du moins une partie de mon secret. Voulez-vous, par hasard, agir en conséquence ? Me trouvez-vous trop belle pour vous servir ? Désirez-vous changer de rôle, devenir mon esclave ? Surtout franchement, je préfère cela... mais toujours à cette condition que je ne sortirai jamais d'ici. Décidez-vous, pas de position mixte... où je suis servante ou vous me servirez ; sinon je m'ôte toute maison !

Cette confiance romanesque, ce brusque changement de personnage bouleversèrent les idées de Jacques Ferrand. Quelle était cette femme ? Pourquoi se cachait-elle ? Mais que lui importait, d'ailleurs ! Depuis la veille, il se sentait dominé, fasciné. Déjà il aimait à sa façon et avec fureur.

Il fut convenu que Cecily ne serait sa servante qu'en apparence ; il n'y aurait pas ainsi de scandale, de plus, pour assurer davantage encore la sécurité de son hôpital, il ne prendrait pas d'autres domestiques, se résoudrait à la servir et à se servir lui-même ; un traître voisin apporterait ses repas ; il payerait en argent le déjeuner de ses clercs et le portier se chargerait des soins ménagers de l'étude. Enfin, le notaire ferait promptement meubler au premier étage une chambre au goût de Cecily ; celle-ci voudrait payer les frais... il s'y opposa et dépensa deux mille francs.

Cette générosité était énorme et prouvait la violence inouïe de sa passion.

Pour ne pas laisser et rebuter la passion du notaire, la créole semblait quelquefois touchée de ses soins et flattée de la terrible domination qu'elle exerçait sur lui. Alors, supposant qu'il force de preuves de dévouement et d'abnégation si parvenait à faire oublier sa laideur et son âge, elle se plaçait à lui rendre en termes « une hardiesse brûlante l'ineffable volupté dont elle pourrait l'enivrer si ce miracle de l'amour se réalisait jamais.

Souvent, la nuit, malgré le froid et la pluie, il descendait dans son jardin et cherchait, par une promenade précipitée à calener, à briser ses ardeurs. D'autres fois, pendant des heures entières, il plongeait son regard enflammé dans la chambre de la créole endormie ; car elle avait voulu que sa porte fut percée d'un guichet qu'elle ouvrait souvent... souvent, car Cecily n'avait qu'un but, celui d'irriter incessamment, la passion de cet homme, sans le satisfaire, de l'exaspérer ainsi, presque jusqu'à la désespoir, afin de pouvoir alors exécuter les ordres qu'elle avait reçus.

Cecily se coiffait pour la nuit devant sa

Adaptation du texte d'Eugène SUE par M. Marcel Allain Mise en scène par M. Charles Burquet

place. A un léger bruit venant du corridor, elle détourna la tête du côté de la porte. Malgré le bruit qu'elle venait d'entendre, Cecily n'en continua pas moins sa toilette de nuit ; elle retira de son corsage un stylet dont elle se servit à six reprises. Ce n'était pas une arme de luxe. Cecily ôta le stylet de son fourreau avec une excessive précaution et le posa sur le marbre de la cheminée, imprégné d'un venin subtil et persistant, la moindre goutte de ce poignard devenait mortelle. Jacques Ferrand ayant un jour mis en doute la dangereuse propriété de cette arme, Cecily fit devant lui une expérience sur l'infortuné chien de sa maison qui, légèrement piqué au nez, tomba et mourut dans d'horribles convulsions. Le stylet déposé sur la cheminée, Cecily quittant son spéculer de drap noir, resta les épaules, les seins et les bras nus, ainsi qu'une femme en toilette de bal.

— Cecily !... Cecily !... murmura une voix à la fois rude et plaintive.

Et, à travers l'étroite ouverture du guichet, apparut la face blême et convulsée de Jacques Ferrand ; ses prunelles étincelaient dans l'ombre. La créole tourna brusquement la tête et s'approcha nonchalamment de la porte.

— Comment ! cher maître (elle l'appela ainsi par dérision) vous êtes là ?  
— Oh ! que vous êtes belle ainsi ! murmura le notaire.

Cecily se mit à rire aux éclats.

— Non, non, c'est trop souffrir ! Oh ! si je ne craignais pas la mort ! s'écria soudainement le notaire, mais mourir, c'est renoncer à vous voir, et vous êtes si belle, j'aime encore mieux souffrir... et vous regarder...  
— Regardez-moi... ce guichet est fait pour cela...  
— Et votre porte, vous ne voulez pas l'ouvrir ? Voyez pourtant comme je suis soumis ; ce soir, j'aurais pu entrer avec vous dans votre chambre... je ne l'ai pas fait.

Vous êtes soumis pour deux raisons. D'abord, parce que vous savez qu'ayant par ma vie errante, pris l'habitude de porter un stylet... je m'en ai une main fermée ce bijou... vous savez aussi que, du jour où j'aurais à me plaindre de vous, je quitterais à jamais cette maison, vous laissant mille fois plus épris encore...  
— Daillez !... Railliez !...  
— Je ne raïlle pas ; je n'avais pas encore vu d'homme de votre âge... amoureux d'un homme jeune et si fait en convenir, un homme jeune et si fait en convenir, un homme de ces passions éteintes. Aussi, j'ai voulu savoir me mieux convaincre de votre passion, j'aurais pu être quelque bizarre fantaisie pour vous. Comprenez-vous ?

— Je comprends que vous me raillez encore...  
— Peut-être... la solitude fait naître de si étranges fantaisies...  
L'accent de Cecily avait jusqu'alors été sardonique ; mais elle dit ces derniers mots avec une expression réfléchie et les se résoudrait à un long coup d'œil qui fit tressaillir le notaire.

— Taisez-vous... ne me regardez pas ainsi, vous me rendez fou... j'aime mieux que vous ne me disiez ; jamais !  
— Vraiment ? vous êtes donc incapable de vous faire aimer d'une femme... que vous désirez, cependant ?  
— Mais cette femme me dédaigne... Mais cette femme est armée... mais cette femme est enfermée... s'écria le notaire avec fureur.

— Eh bien, surmonte les dédains de cette femme ; fais tomber son poignard de sa main ; contrains-la à ouvrir cette porte qui te sépare d'elle... et cela non par la force brutale, mais par la force impulsive...  
— Et comment, alors ?  
— Par la force de la passion...  
— Ma passion... et puis-je en inspirer, mon Dieu ?  
— Tiens, tu n'es qu'un notaire doublé de sacristain... tu me fais pitié... Est-ce à moi à t'apprendre ton rôle. Tu es laid... sois terrible ; on oubliera la laideur. Tu es vieux... sois énergique ; on oubliera ton âge. Tu es repoussant... sois menaçant... sois tigre... un vrai tigre qui rugit au milieu du carnage a encore sa beauté... sa tigresse lui répond du fond du désert.

# Le Grand Gala annuel de la Presse du Nord

## "Manon" sera interprétée par M<sup>lle</sup> Vallandri de l'Opéra-Comique

Parmi les artistes que M. Bourdette, directeur du Théâtre Municipal de Lille a engagé pour tenir les principaux emplois de « Manon », l'œuvre de J. Massenet, qui doit être représentée vendredi pour le gala de la Presse du Nord, nous trouvons Mme Aline Vallandri, de l'Opéra-Comique.

Cette cantatrice est une des plus renommées de Paris, à l'heure actuelle. Depuis sa sortie du Conservatoire de Paris, en 1906, elle n'a cessé d'appartenir à la troupe de l'Opéra-Comique, et y a fourni un magnifique et constant travail.

Cette cantatrice est une des plus renommées de Paris, à l'heure actuelle. Depuis sa sortie du Conservatoire de Paris, en 1906, elle n'a cessé d'appartenir à la troupe de l'Opéra-Comique, et y a fourni un magnifique et constant travail.

Cet échec ne découragea pas de Quercize, qui parvint à créer à Nancy, au mois de décembre 1921, la Société lorraine agricole et foncière pour la reconstitution des régions dévastées. Les sommes de 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190, 200, 210, 220, 230, 240, 250, 260, 270, 280, 290, 300, 310, 320, 330, 340, 350, 360, 370, 380, 390, 400, 410, 420, 430, 440, 450, 460, 470, 480, 490, 500, 510, 520, 530, 540, 550, 560, 570, 580, 590, 600, 610, 620, 630, 640, 650, 660, 670, 680, 690, 700, 710, 720, 730, 740, 750, 760, 770, 780, 790, 800, 810, 820, 830, 840, 850, 860, 870, 880, 890, 900, 910, 920, 930, 940, 950, 960, 970, 980, 990, 1000, 1010, 1020, 1030, 1040, 1050, 1060, 1070, 1080, 1090, 1100, 1110, 1120, 1130, 1140, 1150, 1160, 1170, 1180, 1190, 1200, 1210, 1220, 1230, 1240, 1250, 1260, 1270, 1280, 1290, 1300, 1310, 1320, 1330, 1340, 1350, 1360, 1370, 1380, 1390, 1400, 1410, 1420, 1430, 1440, 1450, 1460, 1470, 1480, 1490, 1500, 1510, 1520, 1530, 1540, 1550, 1560, 1570, 1580, 1590, 1600, 1610, 1620, 1630, 1640, 1650, 1660, 1670, 1680, 1690, 1700, 1710, 1720, 1730, 1740, 1750, 1760, 1770, 1780, 1790, 1800, 1810, 1820, 1830, 1840, 1850, 1860, 1870, 1880, 1890, 1900, 1910, 1920, 1930, 1940, 1950, 1960, 1970, 1980, 1990, 2000, 2010, 2020, 2030, 2040, 2050, 2060, 2070, 2080, 2090, 2100, 2110, 2120, 2130, 2140, 2150, 2160, 2170, 2180, 2190, 2200, 2210, 2220, 2230, 2240, 2250, 2260, 2270, 2280, 2290, 2300, 2310, 2320, 2330, 2340, 2350, 2360, 2370, 2380, 2390, 2400, 2410, 2420, 2430, 2440, 2450, 2460, 2470, 2480, 2490, 2500, 2510, 2520, 2530, 2540, 2550, 2560, 2570, 2580, 2590, 2600, 2610, 2620, 2630, 2640, 2650, 2660, 2670, 2680, 2690, 2700, 2710, 2720, 2730, 2740, 2750, 2760, 2770, 2780, 2790, 2800, 2810, 2820, 2830, 2840, 2850, 2860, 2870, 2880, 2890, 2900, 2910, 2920, 2930, 2940, 2950, 2960, 2970, 2980, 2990, 3000, 3010, 3020, 3030, 3040, 3050, 3060, 3070, 3080, 3090, 3100, 3110, 3120, 3130, 3140, 3150, 3160, 3170, 3180, 3190, 3200, 3210, 3220, 3230, 3240, 3250, 3260, 3270, 3280, 3290, 3300, 3310, 3320, 3330, 3340, 3350, 3360, 3370, 3380, 3390, 3400, 3410, 3420, 3430, 3440, 3450, 3460, 3470, 3480, 3490, 3500, 3510, 3520, 3530, 3540, 3550, 3560, 3570, 3580, 3590, 3600, 3610, 3620, 3630, 3640, 3650, 3660, 3670, 3680, 3690, 3700, 3710, 3720, 3730, 3740, 3750, 3760, 3770, 3780, 3790, 3800, 3810, 3820, 3830, 3840, 3850, 3860, 3870, 3880, 3890, 3900, 3910, 3920, 3930, 3940, 3950, 3960, 3970, 3980, 3990, 4000, 4010, 4020, 4030, 4040, 4050, 4060, 4070, 4080, 4090, 4100, 4110, 4120, 4130, 4140, 4150, 4160, 4170, 4180, 4190, 4200, 4210, 4220, 4230, 4240, 4250, 4260, 4270, 4280, 4290, 4300, 4310, 4320, 4330, 4340, 4350, 4360, 4370, 4380, 4390, 4400, 4410, 4420, 4430, 4440, 4450, 4460, 4470, 4480, 4490, 4500, 4510, 4520, 4530, 4540, 4550, 4560, 4570, 4580, 4590, 4600, 4610, 4620, 4630, 4640, 4650, 4660, 4670, 4680, 4690, 4700, 4710, 4720, 4730, 4740, 4750, 4760, 4770, 4780, 4790, 4800, 4810, 4820, 4830, 4840, 4850, 4860, 4870, 4880, 4890, 4900, 4910, 4920, 4930, 4940, 4950, 4960, 4970, 4980, 4990, 5000, 5010, 5020, 5030, 5040, 5050, 5060, 5070, 5080, 5090, 5100, 5110, 5120, 5130, 5140, 5150, 5160, 5170, 5180, 5190, 5200, 5210, 5220, 5230, 5240, 5250, 5260, 5270, 5280, 5290, 5300, 5310, 5320, 5330, 5340, 5350, 5360, 5370, 5380, 5390, 5400, 5410, 5420, 5430, 5440, 5450, 5460, 5470, 5480, 5490, 5500, 5510, 5520, 5530, 5540, 5550, 5560, 5570, 5580, 5590, 5600, 5610, 5620, 5630, 5640, 5650, 5660, 5670, 5680, 5690, 5700, 5710, 5720, 5730, 5740, 5750, 5760, 5770, 5780, 5790, 5800, 5810, 5820, 5830, 5840, 5850, 5860, 5870, 5880, 5890, 5900, 5910, 5920, 5930, 5940, 5950, 5960, 5970, 5980, 5990, 6000, 6010, 6020, 6030, 6040, 6050, 6060, 6070, 6080, 6090, 6100, 6110, 6120, 6130, 6140, 6150, 6160, 6170, 6180, 6190, 6200, 6210, 6220, 6230, 6240, 6250, 6260, 6270, 6280, 6290, 6300, 6310, 6320, 6330, 6340, 6350, 6360, 6370, 6380, 6390, 6400, 6410, 6420, 6430, 6440, 6450, 6460, 6470, 6480, 6490, 6500, 6510, 6520, 6530, 6540, 6550, 6560, 6570, 6580, 6590, 6600, 6610, 6620, 6630, 6640, 6650, 6660, 6670, 6680, 6690, 6700, 6710, 6720, 6730, 6740, 6750, 6760, 6770, 6780, 6790, 6800, 6810, 6820, 6830, 6840, 6850, 6860, 6870, 6880, 6890, 6900, 6910, 6920, 6930, 6940, 6950, 6960, 6970, 6980, 6990, 7000, 7010, 7020, 7030, 7040, 7050, 7060, 7070, 7080, 7090, 7100, 7110, 7120, 7130, 7140, 7150, 7160, 7170, 7180, 7190, 7200, 7210, 7220, 7230, 7240, 7250, 7260, 7270, 7280, 7290, 7300, 7310, 7320, 7330, 7340, 7350, 7360, 7370, 7380, 7390, 7400, 7410, 7420, 7430, 7440, 7450, 7460, 7470, 7480, 7490, 7500, 7510, 7520, 7530, 7540, 7550, 7560, 7570, 7580, 7590, 7600, 7610, 7620, 7630, 7640, 7650, 7660, 7670, 7680, 7690, 7700, 7710, 7720, 7730, 7740, 7750, 7760, 7770, 7780, 7790, 7800, 7810, 7820, 7830, 7840, 7850, 7860, 7870, 7880, 7890, 7900, 7910, 7920, 7930, 7940, 7950, 7960, 7970, 7980, 7990, 8000, 8010, 8020, 8030, 8040, 8050, 8060, 8070, 8080, 8090, 8100, 8110, 8120, 8130, 8140, 8150, 8160, 8170, 8180, 8190, 8200, 8210, 8220, 8230, 8240, 8250, 8260, 8270, 8280, 8290, 8300, 8310, 8320, 8330, 8340, 8350, 8360, 8370, 8380, 8390, 8400, 8410, 8420, 8430, 8440, 8450, 8460, 8470, 8480, 8490, 8500, 8510, 8520, 8530, 8540, 8550, 8560, 8570, 8580, 8590, 8600, 8610, 8620, 8630, 8640, 8650, 8660, 8670, 8680, 8690, 8700, 8710, 8720, 8730, 8740, 8750, 8760, 8770, 8780, 8790, 8800, 8810, 8820, 8830, 884